

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### **Enquête sur les personnes candidates aux concours de la fonction publique**

---

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : SSM Fonction publique

Lors de sa réunion du 20 mai 2025, la commission Emploi, qualifications et revenus du travail a examiné le projet d'enquête sur l'**Enquête sur les personnes candidates aux concours de la fonction publique** menée auprès de l'ensemble des personnes inscrites à certains concours de recrutement de la fonction publique.

#### Objectifs :

L'Enquête sur les personnes candidates aux concours de la fonction publique permet de mieux comprendre le processus de sélection des concours, afin, éventuellement, d'adapter les politiques de sélection (épreuves, préparation aux concours...). Pour cela, elle fournit les éléments nécessaires à la connaissance des conditions d'accès à la fonction publique par concours, et notamment des éléments liés à l'égalité des chances et à la diversité des viviers de candidats aux concours. Elle répond ainsi à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui impose aux administrations la mise en place d'une collecte des données des candidats afin de produire des études et statistiques sur l'accès aux emplois publics permettant d'évaluer les risques de discrimination.

#### Contexte :

L'enquête vise à compléter les informations recueillies par la collecte de données administratives relatives aux concours de la fonction publique. Elle fait partie intégrante du dispositif « Base statistique concours », qui contient des données à caractère personnel sur les caractéristiques des candidats et leurs résultats dans le processus de sélection. L'enquête permettra d'enrichir les analyses sur les recrutements dans la fonction publique sur concours publiées dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Plusieurs enquêtes ont été menées depuis 2023 (Concours IRA, DGFIP, enseignants du second degré).

#### Les principaux thèmes abordés :

- la nationalité de naissance et, le cas échéant, l'autre nationalité
- le diplôme obtenu le plus élevé et sa nature ou son objet et, le cas échéant, la nature ou l'objet du deuxième diplôme requis par des dispositions réglementaires

- la situation de famille et le nombre d'enfants
- la situation professionnelle
- la catégorie socioprofessionnelle principale de chacun des deux parents ou tuteurs, actuelle ou correspondant à leur dernière activité professionnelle
- l'appartenance de chacun des deux parents ou tuteurs à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique
- le lieu de naissance de chacun des deux parents ou tuteurs
- la nationalité de naissance de chacun des deux parents ou tuteurs.

#### Champ, méthode et diffusion:

-Le champ statistique couvert est variable selon le concours et concerne tous les candidats aux concours ciblés : entre 5000 et 50 000 candidats.

-Méthode : l'enquête annuelle est réalisée par Sircom selon un calendrier précis et variable selon les concours sur une période d'environ 6 semaines. Le mode de collecte se fait par Internet (questionnaire en ligne sur un site dédié et sécurisé) auprès de candidats informés lors de leur inscription au concours et destinataires d'un courriel leur donnant accès au questionnaire.

-Les utilisateurs sont les chercheurs, via le CASD et utilisateurs de la statistique publique (Depp, Drees, SSMSI...) travaillant sur ce champ. Des réflexions sont en cours pour la mise à disposition de fichiers de production et de recherche (FPR) via le site Progedo.

-La diffusion se fait un an environ après la publication des résultats au concours faisant l'objet de l'enquête.

<p>Le Président, après avoir entendu la commission, émet un <b>avis d'opportunité favorable</b> à cette enquête. L'opportunité est accordée pour quatre années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité, soit les années de collectes 2026 à 2030.</p>
--